

Dix mesures en dB sont effectuées avec un sonomètre pendant une journée :

7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h
21 dB	27 dB	44 dB	28 dB	24 dB	52 dB	54 dB	37 dB	29 dB	43 dB

Pour déterminer la médiane on classe ces valeurs par ordre croissant :

21	24	27	28	29	37	43	44	52	54
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

La médiane est la valeur centrale d'une distribution.

Comme il y a un nombre pair de valeurs, on a donc 2 valeurs centrales.

La médiane est alors la moyenne de ces deux valeurs.

21	24	27	28	<b>29</b>	<b>37</b>	43	44	52	54
----	----	----	----	-----------	-----------	----	----	----	----

La valeur médiane est donc :

**33 dB**



**LA GRANDE ESCROQUERIE DE LA MEDIANE**

Imposé aux riverains d'éoliennes depuis l'arrêté ministériel d'août 2011, le projet de norme 31-114, jamais achevé ni signé par le Directeur de l'Afnor, fausse la réalité de l'émergence instantanée (bruit instantané des éoliennes) qui reste pourtant le principal critère de leur gêne.

La notion d'émergence (différence de niveau sonore avec et sans les machines) qui permet de caractériser le seuil de bruit légal que l'exploitant ne doit pas dépasser (35 dB), disparaît au profit d'une manipulation d'ingénieur acousticien : l'« indicateur d'émergence ».

Basé sur un calcul médiane, il permet aux experts mandatés par les exploitants éoliens de conclure que le bruit subit par les riverains est bien « réglementaire ».

Explication en chiffre :

Aurélie Holtz et Mercedes Bulle aiment ça.